



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2013-256

Version PDF

Ottawa, le 22 mai 2013

Avis d'audience

22 juillet 2013

Gatineau (Québec)

Date limite pour le dépôt des interventions/observations/réponses : 21 juin 2013

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

Le Conseil tiendra une audience le **22 juillet 2013 à 11 h 00, à l'administration centrale, 1, promenade du Portage, Gatineau (Québec)**. Le Conseil entend étudier les demandes suivantes, sous réserve d'interventions, sans la comparution des parties :

Demandeur/Titulaire et endroit

1. **Hunters Bay Radio Inc.**
Huntsville (Ontario)
Demande 2012-0992-4
2. **Société Radio-Canada**
Saskatoon (Saskatchewan)
Demandes 2013-0642-3 et 2013-0643-1
3. **Shaw Communications Inc.**
Edmonton (Alberta); Winnipeg (Manitoba); et l'ensemble du Canada
Demande 2013-0586-3
4. **Lillooet Camelsfoot T.V. and Radio Association**
Lillooet (Colombie-Britannique)
Demande 2013-0433-6

1. **Hunters Bay Radio Inc.**
Huntsville (Ontario)
Demande 2012-0992-4

Demande présentée par **Hunters Bay Radio Inc.** en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio communautaire de langue anglaise à Huntsville.

La station proposée serait exploitée à la fréquence 88,7 MHz (canal 204B1) avec une puissance apparente rayonnée de 5 700 watts (antenne non-directionnelle avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 182,1 mètres).

Le Conseil pourrait retirer cette demande de l'audience publique si le ministère de l'Industrie ne l'avise pas, au moins vingt jours avant le début de l'audience, que la demande est acceptable au plan technique.

Adresse du demandeur :

40, rue Main Ouest
 Huntsville (Ontario)
 P1H 2C3
 Télécopieur : 705-789-2550
 Courriel : hbr@muskokaonline.com
 Site web pour consulter la demande : www.muskokaonline.com
 Courriel pour demander la version électronique de la demande :
hbr@muskokaonline.com

2. Société Radio-Canada
 Saskatoon (Saskatchewan)
 Demandes 2013-0642-3 et 2013-0643-1

Demandes présentée par la Société Radio-Canada (SRC) en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM de langue anglaise à Saskatoon et de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio AM CBK Regina.

La station FM proposée remplacerait l'émetteur de rediffusion de CBK, CBK-1-FM Saskatoon. La station continuerait à diffuser des émissions provenant du réseau national Radio One de la SRC, mais elle diffuserait aussi un minimum de 12 heures et 30 minutes de programmation locale aux résidents de Saskatoon au cours de chaque semaine de radiodiffusion. La programmation locale consisterait d'un mélange de nouvelles locales, nationales et internationales, de prévisions météorologiques à jour, de conditions routières, de couverture sportive, d'entrevues et de courts documentaires.

La station FM proposée serait exploitée selon les mêmes paramètres techniques que ceux actuellement autorisés pour CBK-1-FM.

La demande visant à modifier la licence de radiodiffusion de CBK afin de supprimer l'émetteur CBK-1-FM Saskatoon est sujette à l'approbation, par le Conseil, de la demande pour la nouvelle station de radio FM.

Adresse de la demanderesse :

181, rue Queen
 Ottawa (Ontario)
 K1P 1K9
 Télécopieur : 613-288-6257
 Courriel : affairesreglementaires@radio-canada.ca
 Courriel pour demander la version électronique de la demande :
affairesreglementaires@radio-canada.ca

3. **Shaw Communications Inc.**

Edmonton (Alberta); Winnipeg (Manitoba); et l'ensemble du Canada
Demande 2013-0586-3

Demande présentée par **Shaw Communications Inc.** (Shaw) afin d'acquérir, de Videon Cablesystems Inc. (Videon), l'actif des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestre desservant Edmonton (Alberta) et Winnipeg (Manitoba), ainsi que l'actif de l'entreprise nationale de programmation de vidéo-sur-demande de Videon.

Le demandeur demande également des nouvelles licences de radiodiffusion lui permettant de poursuivre l'exploitation de ces entreprises selon les mêmes modalités et conditions que celles en vigueur dans les licences actuelles.

Videon est une filiale à part entière de Shaw, une société qui est à son tour contrôlée par J.R. Shaw.

Cette réorganisation intrasociété consiste en la liquidation de Videon en faveur de Shaw, conformément à « l'Entente de liquidation » datée du 31 août 2012.

Cette transaction n'affecterait pas le contrôle effectif des entreprises, lequel continuera d'être exercé par Shaw.

Adresse du demandeur :

900, 630-3ième Avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta)
T2P 4L4

Télécopieur : 613-688-6799

Courriel : michael.ferras@sjrb.ca

Courriel pour demander la version électronique de la demande : monica.chohan@sjrb.ca

4. **Lillooet Camelsfoot T.V. and Radio Association**

Lillooet (Colombie-Britannique)
Demande 2013-0433-6

Demande de **Lillooet Camelsfoot T.V. and Radio Association** (Camelsfoot) afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir de Radio Lillooet Society l'actif de l'entreprise de programmation de radio communautaire de faible puissance de langue anglaise CHLS-FM Lillooet (Colombie-Britannique), connue sous le nom de Radio Lillooet.

Le demandeur demande également une nouvelle licence de radiodiffusion lui permettant de poursuivre l'exploitation de l'entreprise selon les mêmes modalités et conditions que celles en vigueur dans la licence actuelle.

Camelsfoot est une société sans but lucratif contrôlée par son conseil d'administration.

Le Conseil note que le titulaire actuel semble en situation de non-conformité quant à l'article 9(2) du *Règlement de 1986 sur la radio* portant sur le dépôt des rapports annuels pour les années de radiodiffusion 2003-2004, 2004-2005, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

Adresse du demandeur :

Casier postal 1545
 Lillooet (Colombie-Britannique)
 V0K 1V0
 Télécopieur : 250-256-7561
 Courriel : okelly.ok@gmail.com
 Courriel pour demander la version électronique de la demande : okelly.ok@gmail.com

Procédure

Date limite d'interventions ou réponses

21 juin 2013

Les Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, DORS/2010-277 (les Règles de procédure), établissent, entre autres choses, les règles à l'égard du contenu, du format, du dépôt et de la signification des interventions et réponses des intimés, la procédure à suivre pour le dépôt de renseignements confidentiels et pour demander leur communication, ainsi que le déroulement d'une audience publique. Par conséquent, la procédure énoncée ci-dessous doit être lue en parallèle avec les Règles de procédure et les documents qui s'y rattachent. Ces documents peuvent être consultés sur le site web du Conseil, sous « Règles de pratique et de procédure du CRTC ».

Une intervention ou la réponse d'un intimé doit être déposée au Conseil et signifiée au demandeur au plus tard à la date susmentionnée. La réponse d'un intimé doit également être signifiée à tous les autres intimés.

Conformément aux Règles de procédure, un document doit être déposé ou signifié à une date précise, il doit être effectivement reçu par le Conseil, et non pas simplement envoyé, au plus tard à 17 h, heure de Vancouver (20 h, heure d'Ottawa), à la date d'échéance. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais causés par la poste et n'avise pas une partie lorsque son mémoire est reçu après la date limite. Dans un tel cas, le mémoire n'est pas considéré par le Conseil et n'est pas déposé au dossier public.

Le Conseil examine les interventions et les réponses reçues et les verse au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part aux parties, pourvu que la procédure énoncée dans les Règles de procédure et dans le présent avis ait été suivie. Le Conseil communique avec une partie uniquement si son observation écrite soulève des questions de procédure.

Les mémoires doivent être déposés auprès du Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
[\[Formulaire d'intervention/observation/réponse\]](#)

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme de chaque intervention ou réponse d'un intimé doit être envoyée au demandeur et, dans le cas d'un intimé à l'égard d'une demande, à tous les autres intimés.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents par courriel, car la preuve de l'envoi peut être difficile à faire.

Avant d'utiliser le courrier électronique, les parties doivent s'assurer de pouvoir en prouver l'envoi au Conseil, sur demande. L'expéditeur doit conserver la preuve de l'envoi et de la réception du document pour une période de 180 jours à compter de la date du dépôt du document.

Les mémoires de plus de cinq pages devraient inclure un sommaire.

Les paragraphes du mémoire devraient être numérotés. De plus, dans le cas des interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la suite du dernier paragraphe du document afin d'indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Toute intervention ou réponse doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant ou l'intimé propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Advenant qu'une demande soit présentée lors d'une phase orale de l'audience et qu'une partie désire comparaître, celle-ci doit expliquer pourquoi son intervention ou sa réponse écrite ne suffit pas et pourquoi une comparution est nécessaire. Les parties qui requièrent des auxiliaires de communications doivent en faire la requête à la première page de leur intervention. Le Conseil n'invitera à comparaître à l'audience publique que les parties dont il a déjà accepté la demande de comparution.

Les personnes qui requièrent des auxiliaires de communication comme les dispositifs techniques pour malentendants et l'interprétation gestuelle voudront bien en aviser le Conseil au moins vingt (20) jours avant le début de l'audience afin de lui permettre de prendre les dispositions nécessaires.

Avis important

Tous les renseignements fournis par les parties dans le cadre du présent processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une désignation de confidentialité, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil,

www.crtc.gc.ca, sont versés à un dossier accessible au public et sont affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale ou civique, les numéros de téléphone et de télécopieur, ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis sont utilisés et divulgués aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement, ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement sont affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique sont disponibles en version PDF.

Les renseignements fournis au Conseil dans le cadre du présent processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web du présent processus public. En conséquence, une recherche générale du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre du présent processus public.

Le Conseil encourage les personnes intéressées et les parties à examiner le contenu du dossier de l'instance, qui peut être consulté sur le site web du Conseil, pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs mémoires.

Examen des documents

Les demandes peuvent être consultées en version électronique en sélectionnant le numéro de la demande énoncé dans le présent avis. Elles peuvent également être consultées auprès des demandeurs, soit sur leurs sites web ou sur demande en communiquant avec les demandeurs aux adresses courriel indiquées ci-dessus.

Une liste de toutes les interventions et des réponses pourra également être consultée sur le site web du Conseil. On peut y accéder en sélectionnant « Voir la liste des instances en période d'observations ouverte » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil, puis en cliquant sur le lien « Interventions/Réponses » associé au présent avis.

Les documents peuvent également être consultés pendant les heures normales du bureau aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes, ou encore, sur demande et dans un délai de deux (2) jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Bureaux du Conseil

Tél. sans frais : 1-877-249-2782
ATS sans frais : 1-877-909-2782

Les Terrasses de la Chaudière
Édifice central
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec)
J8X 4B1
Tél. : 819-997-2429
Télécopieur : 819-994-0218

Bureaux régionaux**Nouvelle-Écosse**

Place Metropolitan
99 Wyse Road
Bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

Québec

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec)
H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

Ontario

55, avenue St. Clair Est
Bureau 624
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Manitoba

360, rue Main
Bureau 970
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3Z3
Tél. : 204-983-6306
Télécopieur : 204-983-6317

Saskatchewan

2220 – 12th Avenue
Bureau 620
Regina (Saskatchewan)
S4P 0M8
Tél. : 306-780-3422

Alberta

100 – 4th Avenue South-West
Bureau 403
Calgary (Alberta)
T2P 3N2
Tél. : 403-292-6660
Télécopieur : 403-292-6686

Colombie-Britannique

858, rue Beatty
Bureau 290
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 1C1
Tél. : 604-666-2111
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général